



M E T P A R K

Date de télétransmission : 21 janvier 2026
Date de retour de l'acte : 21 janvier 2026
Identifiant de l'acte : 033-453335069-20260120-1187-DE-1-1

CONSEIL ADMINISTRATION DU 20 JANVIER 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mil vingt-six, le 20 janvier à 10h00, le Conseil administration légalement convoqué le 8 janvier 2026, s'est réuni sous la présidence de M. Christophe DUPRAT, Président.

Etaient présents :

M. Christophe DUPRAT, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Patrick BOBET, M. Gérard CHAUSSET, M. Stéphane MARI, M. Patrick PAPADATO, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Béatrice DE FRANCOIS.

Etais excusé et représenté :

M. Emmanuel SALLABERRY à M. Christophe DUPRAT.

La séance est ouverte

Affaire 2026/1/02P

Débat d'orientation budgétaire

L'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit un débat sur les orientations du budget dans les 2 mois qui précèdent l'examen de ce dernier.

La présentation du budget primitif 2026 de la Régie est prévue lors du conseil d'administration de METPARK du 04 mars prochain.

Le présent document donne un éclairage sur le contexte économique actuel que connaît la Régie en distinguant la situation générale d'éléments plus spécifiques qui conditionnent l'évolution de l'activité de METPARK stationnement.

Concernant les tarifs, le lecteur peut se référer à la délibération n° 2025/06/02P votée par le conseil d'administration du 20 novembre 2025. L'impact de ces tarifs est lié au volume d'activité qui conditionne l'évolution des recettes d'exploitation. Cette délibération a été modifiée par la délibération 2025/07/04P et l'information 2025/07/08P concernant le parking Bergonié.

La délibération n° 2020/06/04P présentée au conseil d'administration du 15 décembre 2020 définit la stratégie et les orientations de METPARK pour la période 2021/2026. Elle précise les principaux axes d'investissement notamment en matière de déplacements doux.

Le présent débat d'orientation s'appuie sur ces délibérations pour acter les dispositions majeures qui seront retenues pour la constitution du budget primitif 2026 du SPIC stationnement.

I – CONTEXTE MACRO ECONOMIQUE ET PARAMETRES LOCAUX DE NATURE A INFLUER SUR L'ACTIVITE DE METPARK

1.1 – Contexte macro-économique

En Europe, le choc énergétique s'est largement résorbé au cours des deux dernières années et l'inflation a poursuivi sa décrue en 2024 et 2025. Cette normalisation progressive des prix a contribué à un redressement graduel du pouvoir d'achat et de la consommation des ménages. Toutefois, le maintien de conditions financières encore restrictives, lié à des taux d'intérêt durablement élevés, continue de peser sur l'investissement des entreprises et sur la consommation financée à crédit.

Selon les projections macroéconomiques de la Banque de France publiées le 19 décembre 2025, l'économie française confirmerait un scénario de sortie progressive de l'inflation sans passage en récession.

Après une croissance modérée en 2025, l'activité économique resterait contenue mais positive en 2026, avec une croissance du PIB estimée autour de 1,0 %, portée principalement par la consommation des ménages et un redémarrage graduel de l'investissement.

Ces perspectives demeurent néanmoins entourées d'incertitudes significatives. La situation politique et budgétaire en France, ainsi que l'évolution du contexte international, sont susceptibles d'influencer les décisions des agents économiques. Dans ce cadre, les ménages comme les entreprises pourraient continuer à adopter des comportements prudents, prolongeant une forme d'attentisme observée depuis 2024, notamment en matière de consommation durable et de projets d'investissement.

Plus globalement, l'économie mondiale évolue depuis plusieurs années dans un environnement marqué par un ralentissement de l'activité et par des chocs successifs ayant accru l'incertitude macroéconomique.

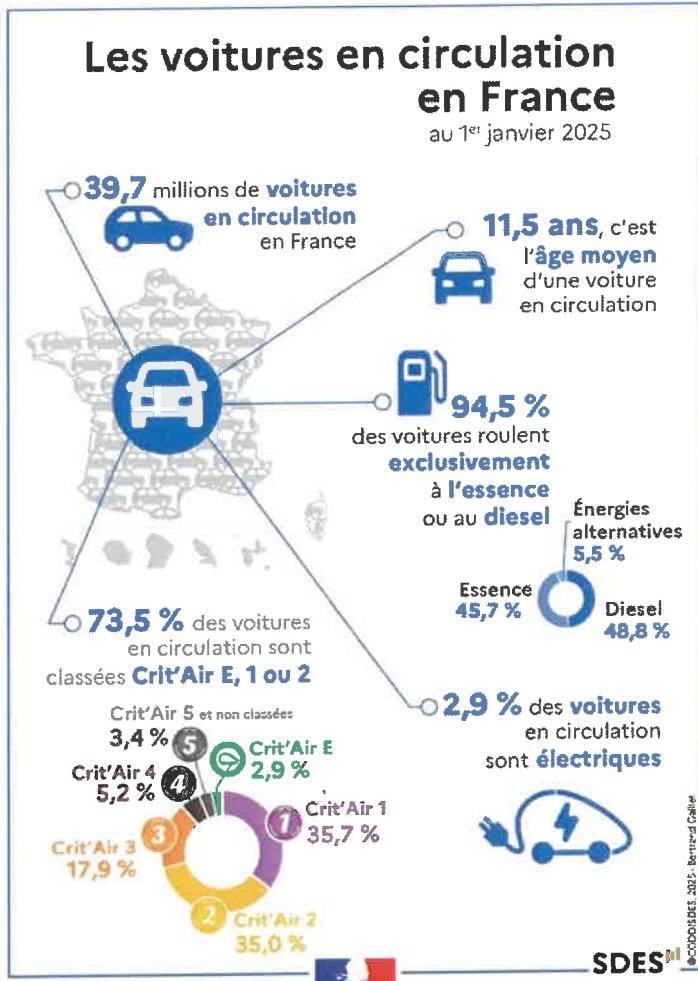
Si la phase de forte inflation semble désormais derrière nous, la croissance reste modérée et dépendante de l'évolution des conditions financières, des politiques économiques et des tensions géopolitiques, ce qui continue de peser sur la visibilité à moyen terme.

1.2 – Paramètres locaux à prendre en considération pour l'évolution de l'activité de METPARK

La voiture reste fortement associée, dans les représentations collectives, à la liberté de déplacement, à l'autonomie et à une accessibilité rapide aux commerces, services et emplois. Néanmoins, cette place centrale de l'automobile est remise en question depuis plusieurs années par les politiques de mobilité urbaine.

Dans la plupart des grandes villes, ces politiques visent à réduire l'usage de la voiture en centre urbain à travers plusieurs leviers : diminution du nombre de voies et de places de stationnement, hausse des tarifs de parking, abaissement des vitesses autorisées, restrictions de circulation pour les véhicules les plus polluants, ou encore mise en œuvre de zones à trafic limité et de zones à faibles émissions (ZFE).

Voitures en circulation en France au 1^{er} janvier 2025

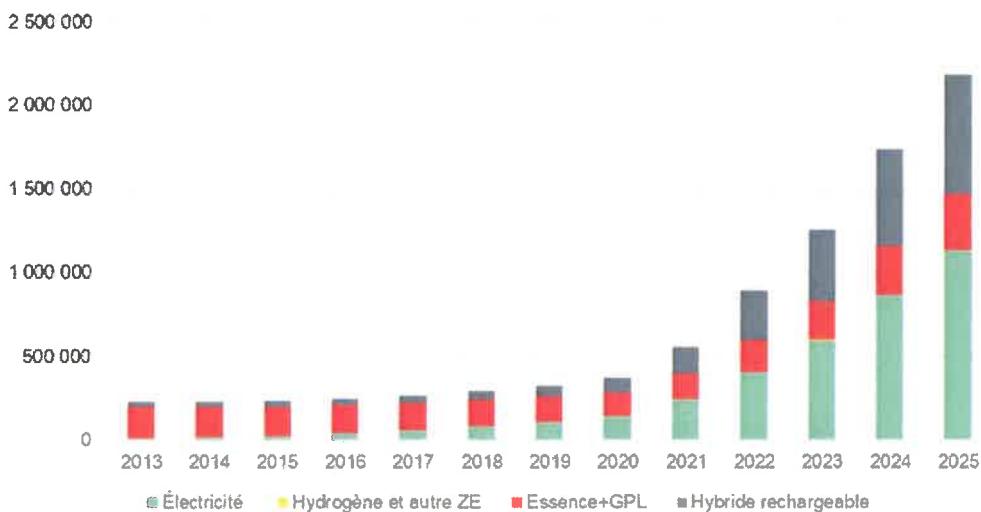


Source : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/397-millions-de-voitures-en-circulation-en-france-au-1er-janvier-2025>

Au niveau national, le parc automobile reste majoritairement composé de véhicules thermiques, même si leur part recule progressivement. Les véhicules diesel, bien qu'encore prédominants, représentent désormais moins de la moitié du parc roulant.

En parallèle, l'électromobilité connaît une progression soutenue depuis 2021, portée par les dispositifs d'aide à l'achat. En 2025, les véhicules électriques constituent la première motorisation alternative et s'imposent progressivement dans les usages, annonçant une transformation durable du modèle automobile et des infrastructures urbaines.

Évolution des motorisations alternatives aux carburations essence ou diesel depuis 2013



© SDES

Note : données au 1^{er} janvier de l'année.

Source : SDES, RSVERO, données provisoires

Dans ce contexte, plusieurs facteurs structurants doivent être pris en compte pour l'évolution de l'activité de METTPARK :

- L'accélération de l'électromobilité, impliquant le déploiement de bornes de recharge (IRVE) dans les parkings ;
- L'évolution des pratiques de mobilité, marquée par une moindre utilisation de la voiture au profit des modes doux, notamment le vélo, conduisant à diversifier l'offre proposée aux usagers (stationnement deux-roues) ;
- La possible mise en place progressive d'une ZFE au sein de la métropole bordelaise, dont l'échéance réglementaire est désormais fixée à 2030, susceptible d'accentuer la démotorisation et de peser sur la fréquentation des parkings ;
- L'extension des zones piétonnes et la restriction des accès automobiles dans l'hypercentre de Bordeaux, limitant l'accessibilité à certains parkings ;
- Le développement durable du télétravail, qui freine la croissance des abonnements de stationnement longue durée dans les zones centrales.

Ces évolutions s'inscrivent dans une tendance de fond observée depuis la crise sanitaire. L'usage de la voiture en milieu urbain continue de reculer, comme en témoigne la baisse régulière du kilométrage annuel moyen des véhicules particuliers, inférieur à son niveau d'avant crise et inscrit dans une trajectoire décroissante de long terme.

Parallèlement, si certaines formes de mobilité alternative marquent un léger ralentissement au niveau national¹, la dynamique est différente à l'échelle locale. Sur le territoire de Bordeaux Métropole, la fréquentation cycliste poursuit sa progression en 2025, confirmant le positionnement de l'agglomération parmi les villes françaises où l'usage du vélo est le plus développé².

¹ Baromètre Mobilité 2025 mené par Ipsos pour Europ Assistance

² Baromètre des Mobilités Bordeaux Métropole - 3 premiers trimestres 2025

Ainsi, la réduction de la dépendance à l'automobile constitue un objectif central des politiques urbaines.

Si ces stratégies ont été particulièrement efficaces dans les centres-villes, elles doivent désormais composer avec les effets de la périurbanisation et de la multipolarisation des déplacements, qui continuent de générer des besoins de mobilité et de stationnement à l'échelle métropolitaine.

II - PERSPECTIVES DE RECETTES EN TENANT COMPTE DE L'ECLAIRAGE APPORTE SUR L'ACTIVITE

Après une année 2024 réussie, l'activité est restée plutôt élevée en 2025. Le chiffre d'affaires de l'activité 2025 (hors refacturation SPIC-SPA) s'élève à 25,8 M€, soit une hausse de 4 % par rapport à 2025.

Le chiffre d'affaires 2026 devrait être supérieur à 26 M€.

En 2025, le périmètre n'a pas évolué même si le parking Front du Médoc est resté fermé et que le parking République a été en travaux 7 mois dans le cadre du MGP (Marché Global de Performance).

En 2026, le périmètre devrait évoluer avec la reprise en gestion du parking Camille Jullian à partir du 1^{er} septembre 2026 et des fermetures partielles des parcs de stationnement Cité Mondiale et Porte de Bordeaux dans le cadre des travaux du MGP.

La répartition du chiffre d'affaires par catégorie devrait rester similaire à 2025 :

- horaires : 55 %
- abonnés : 31 %
- amodiés : 8%
- conventions : 6 %

2.1 - Recettes horaires :

Sur 2025, le chiffre d'affaires réalisé devrait s'élever à 14,1 M€ soit une hausse de 792 K€ (+6%) par rapport à 2024.

Cette hausse s'explique principalement par la réouverture du parking Gambetta après les travaux du MGP entre janvier et novembre 2024.

Cependant, la fréquentation est en recul depuis trois ans et cette baisse s'est confirmée en 2025. En 2026, la tendance devrait se poursuivre.

Sur l'année 2026, le chiffre d'affaires horaires devrait augmenter grâce à :

- la réouverture du parking République fermé pendant 7 mois en 2025 (MGP),
- l'intégration du parking Camille Jullian en septembre 2026.

2.2 - Recettes abonnements :

Le nombre d'abonnés VL s'élève à 9 357 à fin décembre 2025 contre 9 256 à fin décembre 2024, soit une hausse de 1%.

Le nombre d'abonnés VL devrait rester identique en 2026 dans la quantité et dans la répartition (permanents/résidents). Une évolution positive est attendue sur les abonnements vélos avec le déploiement des METSTATION.

Le chiffre d'affaires abonnements devrait s'élever à 8,1 M€ en 2025, soit une baisse de 2% par rapport à 2024. Sur 2026, il est prévu une légère augmentation du chiffre d'affaires par rapport à 2025.

2.3 - Recettes conventions :

Les recettes liées aux conventions devraient s'élever à 1,5M€ pour l'année 2026 et légèrement augmenter par rapport à 2025.

Les conventions liées à la gratuité partielle sur certains parkings (Bergonié, Pessac, Mérignac, Centre Commercial Mériadeck) représentent 0,6 M€ de CA en 2025.

2.4 - Recettes amodiatisons :

Elles s'élèvent à 2 M€ en 2025. Ce montant a augmenté par rapport à 2024 avec l'effet année pleine des contrats d'amodiatisons sur les parkings Amédée St Germain (phase 2) et Amplitude.

Ce montant devrait rester identique en 2026.

2.5 – Concession IRVE :

Le déploiement des 1500 bornes IRVE va se poursuivre en 2026 avec un objectif autour de 1000 bornes déployées en fin d'année.

III – PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES

METPARK va poursuivre en 2026 les nombreux travaux de réhabilitation lancés sur ses parcs en raison du manque d'entretien durant les 15 premières années suivant la création de la Régie. L'ensemble de ces travaux doit être réalisé grâce à une parfaite maîtrise des charges et une utilisation dynamique de ses capacités d'investissement.

3.1 - Investissements et grosses réparations 2026

Un PPI (Plan Pluriannuel d'Investissements) a été présenté au Conseil d'Administration de mars 2025. Une version actualisée sera présentée lors du conseil d'administration du 4 mars 2026.

Les principalement opérations prévues sont les suivantes :

- Marché global de performance pour la réhabilitation de 4 parcs de stationnement anciens (opération n° 14 du PPI).

Ce projet consiste à la mise en conformité sécurité incendie, au remplacement du matériel de péage, à la création d'une METSTATION, à l'installation du guidage à la place et de services ainsi qu'à l'embellissement du parc par la mise en place de la nouvelle charte graphique.

En 2026, les travaux débutteront sur le parking Cité Mondiale et se poursuivront sur le parking Porte de Bordeaux, engagés depuis début novembre 2025. Contrairement aux opérations menées à Gambetta et République, les interventions se feront avec une fermeture partielle des parkings. Le montant des travaux est estimé à 10 M€ en 2026, pour un coût global de l'opération de 27 M€ ;

- Poursuite du renforcement de la sécurité et de la sûreté de l'ensemble de nos parcs pour 1,8M€ (sprinklage et portes de compartimentage)
- Création d'espaces mobilités douces notamment sur les parkings Mérignac, Pessac, CCM et Victoire pour 720 K€ en 2026 (opération n° 52 du PPI) ;
- Consultation d'un second marché global de performance pour la rénovation complète des parkings Victor Hugo, Victoire et Camille Jullian qui durera jusqu'au 1^{er} semestre 2027.

Au total, il est prévu 16 M€ au titre des travaux (investissements et charges de fonctionnement) des parcs existants pour 2026 dont 10 M€ sur le MGP, 1 M€ liés aux travaux sur les réseaux de sprinklage, 0,8 M€ liés au remplacement des portes de compartimentages et 0,7M€ au développement des METSTATION.

3.2 - Les charges d'exploitation courante

Les charges de personnel (chapitre 012)

En 2025, le montant des charges de personnel devrait s'élever à 9,8 M€. Sur 2026, ce montant devrait être stable malgré les augmentations réglementaires (minimas conventionnels et taux de charges patronales) ainsi que des départs à la retraite de salariés présents depuis plusieurs décennies à la Régie.

L'effectif moyen en 2025 s'élève à 164 salariés et devrait rester stable en 2026.

Les autres charges d'exploitation courante :

Les dépenses d'entretien et de maintenance des bâtiments, l'électricité, la maintenance des équipements, les prestations ménagers et la redevance de la SNCF pour l'exploitation du parking de la gare Saint-Jean représentent en moyenne 65% des achats et charges externes.

Les dépenses d'électricité liées à l'exercice 2025 devraient s'élever à 0,7 M€. Pour 2026, ce montant devrait être stable.

METPARK poursuit également ses objectifs en interne de diminution de la consommation électrique entamée en 2024.

Les charges liées au niveau d'activité et notamment la maintenance de tous les équipements évolueront majoritairement en fonction des contrats déjà passés.

Depuis 2023, METPARK verse une redevance à Bordeaux Métropole selon les modalités arrêtées dans le contrat d'objectif. La redevance est composée d'une part forfaitaire et d'une part variable. Cette redevance sera également due en 2026.

METPARK va poursuivre sur l'année 2026, le marché de gardiennage initié en 2024, afin

d'assurer la sécurité dans les parkings.

METPARK continue ses dépenses de gros entretiens pour entretenir son parc vieillissant. Sur 2026, les travaux de peinture (0,2 M€) devraient se poursuivre avec principalement le parking Paludate ainsi que des audits structurels sur différents parkings historiques (0,5 M€).

En parallèle, METPARK poursuit ses investissements pour se digitaliser à travers la refonte de l'espace client et à la structuration et l'industrialisation de ses données d'activité (outils de business intelligence).

Dans un contexte inflationniste bien plus maîtrisé et malgré une légère hausse du chiffre d'affaires attendue en 2026, la Régie doit rester prudente.

Par ailleurs, la Régie doit faire face à un plan d'investissement important entre 2026 et 2032 avec principalement la fin du premier MGP et la réalisation du second MGP (début des travaux estimés en 2028).

Un plan stratégique et un PMT sur la durée de la prochaine mandature seront présentés au second semestre 2026.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 20 janvier 2026

Pour expédition conforme

Président



Christophe DUPRAT